CERTIFICAT MEDICAL D'INAPTITUDE
À LA PRATIQUE DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Je soussigné (e), Docteur en Médecine :
Exerçant à
Certifie, en application du décret n 88-977 du 11 octobre 1988, avoir examiné l'élève :

Nom : **Prénom :** **Né (e) le :**
Etablissement :

Constate ce jour que son état de santé entraîne une

inaptitude partielle □

Du……au…….

Afin de permettre une adaptation de l 'enseignement aux possibilités de l'élève, préciser en termes de capacités fonctionnelles ce que l'élève peut faire, ainsi que les types d'efforts autorisés et/ou déconseillés.

Mouvements essentiels			**Types d'efforts**			**Types de situation**		
	oui	non		Oui	Non		oui	non
Marcher			Effort long et modéré			Activité aquatique		
Courir			Effort Intense et bref					
Sauter						Activité en hauteur		
Lancer						En fonction de conditions climatiques particulières		
S'accroupir								
Déplacements latéraux								
Lever porter								
Rotations								
Autres								

Commentaires éventuels :

Dans le cas où il n'y a aucune capacité fonctionnelle, je prononce une

inaptitude totale ☐

Signature et cachet du médecin Nombre de cases cochées_____

Informations relatives à la Dispense d'EPS (atelier, équitation)

Les dispenses ponctuelles d'Education Physique et Sportive, de Travaux Pratiques et d'Equitation doivent être délivrées par un médecin, datée et signée.
Transmettez- les à l'infirmière de l'Etablissement afin qu'elle puisse faire un suivi de votre état de santé.
L'élève dispensé doit assister aux cours sauf si le repos à l'infirmerie est spécifié.
Si votre enfant a une dispense partielle ou totale sur une longue période ou sur l'année scolaire, vous devez impérativement fournir la dispense type dûment complétée car l'information doit être transmise pour l'inscription aux examens dès le second trimestre.

La loi n 02005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, ainsi que le décret n 0 2005-1617 du 21 décembre 2005 réaffirment le caractère obligatoire de l'éducation physique et sportive et le caractère exceptionnel de l'exemption. L'équipe EPS et l'équipe médicale du lycée proposent un programme d'EPS adapté pour les élèves concernés par une inaptitude partielle supérieure à un mois. Afin de mieux cerner notre enseignement, nous vous demandons de bien vouloir préciser les types d'exercices autorisés et / ou fortement déconseillés voire défendus pour votre patient.
Merci de bien vouloir déterminer cette inaptitude en termes fonctionnels et cocher les fonctions qui peuvent être sollicitées chez votre patient.